

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 09 novembre 2015

N° 2015- 19

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE

19 NOV. 2015

Nombre de délégués en exercice : 16	L'an deux mil quinze, le 09 novembre à 10 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental, salle Quercy, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents : 09	
Date de la convocation : 26 octobre 2015	

Présents : Mmes BAREGES, BOURDONCLE, MAGNANI, RIOLS MM., ALBUGUES, BERTELLI, MOLLE, RESONGLES, WEILL.

Absents excusés : Mme BAULU, MM ALAZARD, BEQ, BESIERS, DEPRINCE, HEBRARD, SAZY.

Assistaient à la séance : Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Départemental), M GAILLARD (Payeur Départemental) et M. BARON (Syndicat Départemental).

OBJET : .COMPETENCES OPTIONNELLES – COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON – DECISION DE GESTION

*

**

Dans le cadre de l'exercice des compétences optionnelles transférées au Syndicat Départemental, les différentes décisions afférentes à la gestion des équipements et des services relèvent du Comité Syndical.

Cette décision concerne un programme de complément et de renouvellement de bacs individuels pour la collecte au porte à porte.

Il est également prévu de remplacer et/ou compléter le parc de colonnes aériennes dédié à la collecte du verre en apport volontaire.

Les besoins recensés sont :

- pour les OM : essentiellement des bacs de 140 litres pour une collecte hebdomadaire,
- Pour le tri sélectif : des bacs de 140 litres. pour une collecte bi-mensuelle,
- Pour la collecte du verre : des colonnes aériennes de 3000 litres ou 4000 litres.

Pour la réalisation de cette opération, il a été procédé à une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée prévue par le Code des Marchés Publics.

L'annonce a été publiée au BOAMP le 1^{er} juillet 2015.

La réception des offres fait état de :

Lot 1 – Bacs individuels et collectifs : 3 candidatures.

Lot 2 – Colonnes aériennes pour la collecte du verre : 6 candidatures.

Les deux lots sont établis pour une durée totale de trois ans.

Après analyse des offres des lots, les meilleures propositions sont présentées par la société PLASTIC OMNIUM.

Les deux marchés à conclure avec cette société sont des « marchés à commande » au sens du code des marchés publics dont les montants Hors Taxe, pour 3 années, sont ainsi fixés :

Lot 1 - attributaire PLASTIC OMNIUM (Direction Régionale Sud à TOULOUSE)

- Montant minimum HT : 22 485 €
- Montant maximal HT : 109 200.00 €

Lot 2 - attributaire PLASTIC OMNIUM (Direction Régionale Sud à TOULOUSE)

- Montant minimum HT : 10 265.00 €
- Montant maximal HT : 30 795.00 €

Après vérification et analyse, le Président propose de l'autoriser à signer les marchés avec la société PLASTIC OMNIUM qui a présenté les meilleures offres, étant précisé, par ailleurs, que la commission d'appel d'offres a été consultée pour avis.

*

**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve les propositions présentées,
- Approuve les marchés à conclure avec la société PLASTIC OMNIUM pour :
 - o – Lot 1 : la fourniture de bacs individuels pour la collecte des déchets ménagers de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour un montant minimum de 22 485 euros HT et un montant maximum de 109 200 euros HT.
 - o – Lot 2 : la fourniture de colonnes aériennes pour la collecte du verre en apport volontaire sur ce même territoire pour un montant minimum de 10 265 euros HT et pour un montant maximum de 30 795 euros HT.
- Autorise le Président à signer les marchés correspondants.

Fait et délibéré le 09 novembre 2015

Le Président,



Michel WEILL